



Aujourd'hui le 24/07/2020 avait lieu une réunion des « protagonistes » au MTES. Nous n'avons rien su avant, et comme d'habitude, nous ne saurons jamais rien après. C'est un entre soi consensuel. Les invités, fiers de l'être, y vont pour écouter la bonne parole.

Tel n'est cependant pas le cas au ministère de l'agriculture où les « protagonistes » s'invitent et exposent au ministre ce qu'il doit dire. C'est l'expression démocratique.

Hormis la confirmation du dogme de la continuité écologique, nous n'attendons rien de différent.

Depuis 2017, nous avons observé une grande débauche de moyens, d'énergie, dans cette idée du MTES d'inventer une phase « apaisée » après avoir mis le feu. C'est le pyromane devenu apprenti pompier à l'essai.

Après les « travaux » du CNE, toujours est-il que sur le terrain en 2020, les propriétaires d'ouvrages hydrauliques ne constatent pas d'infléchissement de la doctrine administrative, voire plutôt une pression fermement confirmée.

En fait, l'apaisement souhaité par le ministère ne s'adressait pas aux services administratifs mais uniquement aux propriétaires d'ouvrages qui, au lieu d'aller au tribunal administratif pour faire reconnaître leurs droits ancestraux, auraient dû faire allégeance.

Cela s'appelle un marché de dupes.

Telle est la continuité écologique qualifiée d'apaisée.

C'est d'autant plus grave de n'avoir rien vu venir que tous les usiniers, porteurs de projets et pétitionnaires peu ou prou dubitatifs à la doctrine sont désormais classés en rouge vif par l'administration.

Si vous n'approuvez pas la « priorisation », vous êtes un présumé délinquant déjà coupable.

Un vrai outil répressif, né du CNE sans fondement légal, ajouté à l'article L.214-17 du code de l'environnement qui ne prévoit pourtant aucune

surenchère univoque.

Fabriquer des preuves à produire au MTES

Nous reproduisons ci-dessous un mail de Claude Miqueu

Cet avis est une anthologie : Miqueu_07-2020_Priorisation-polit-apaisée-CE

Bonjour,

Vous trouverez en PJ la délibération « Priorisations en Adour Garonne » adoptée à l'unanimité fin juin 2020, par la commission planification du comité de bassin.

Très attaché à la réussite de la politique apaisée au niveau national, je me suis aussi engagé personnellement et fortement « dans mon bassin » (1) auprès des 3 chefs de service concernés (DG Agence, délégué occitanie OFB, dir adjoint DREAL). Nous avons eu un dialogue transparent, sans complaisance, loyal et je crois efficace, facilité par un dialogue spécifique avec le président d'une fédération nationale de moulins, qui nous avait interpellé sur des dysfonctionnements dans notre bassin. Une conférence téléphonique avec lui, les trois responsables du STB et moi a été organisée.

Concrètement nous avons décidé :

- > - d'intégrer dans la délibération les principes majeurs qui seront déclinés territorialement*
- > - d'organiser une réunion Adour Garonne, fin septembre pour examiner les dossiers « qui fâchent » (moins de 5 % des dossiers identifiés).*

Le témoignage d'Adour Garonne m'a semblé devoir être porté à la connaissance des participants à la réunion ZOOM de demain vendredi 24 juillet.

Bien à vous tous

- > (1) Pour « donner l'exemple », avant mon départ des instances d'Adour Garonne. J'ai en effet confirmé ce départ du Comité de Bassin au prochain renouvellement de fin 2020*

Claude Miqueu

On ne sait pas qui a voté à l'unanimité.

Hormis le visa de l'article L.214-17 CE que personne ne conteste en France, tout le reste est un échafaudage circonstanciel ou l'abondance de visas revêt le caractère d'une vraie fausse preuve.

Mais cette préconisation devient une forte suggestion, voire un ordre, pour que cet échafaudage figure dans le SDAGE.

Cette implication très personnelle de Mgr Miqueu (pour reprendre la qualification de Marc Laimé) serait très drôle si elle n'impliquait pas des millions

d'euros à la charge des propriétaires d'ouvrages désignés « prioritaires » au doigt mouillé.

Cette outrecuidance, les français du monde d'avant en avaient marre.
Il n'est pas certain que les électeurs du monde d'après la supporte encore longtemps.

Mgr Mlqueu aura tiré sa révérence.

Les propriétaires d'ouvrages eux, toujours en place, devraient engager des dépenses exorbitantes pour des espèces peut-être absentes du cours d'eau ou en voie d'extinction.

Un peu de modestie sur les certitudes et le retour au bon sens nous sembleraient indispensables.

Et demain dans tout cela ?

Probablement rien de bon à présager, comme depuis 2012.